

a) Renouvellement de trois mandats d'administrateurs rééligibles

Selon les articles 22, lettre a) et 25.3 des statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans et sont rééligibles.

Les mandats des personnes suivantes arrivent à échéance :

FABIENNE BERGER (scène)

MANON PULVER (scène)

CHRISTOPHE BUGNON (scène)

Ces membres sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2019-2022).

b) Election d'un nouvel administrateur

Le mandat de **LOUIS CRELIER** (compositeur) arrive à échéance et il ne sollicite pas de nouveau mandat. L'Assemblée générale est invitée à élire un nouvel administrateur représentant le répertoire dramatico-musical, pour une période de trois ans (2019-2022).

Deux compositeurs sont candidats au poste (par ordre alphabétique) :

JÉRÔME BAUR



Né en France en 1968, Jérôme Baur a grandi à Paris. Sa formation musicale commence à ses neuf ans au piano (conservatoire, élève du jazzman Michel Sardaby, formation à l'école du spectacle de Paris, concours d'arrangeur de la SACEM).

Sa carrière professionnelle débute en 1990. Il compte à ce jour plus d'une quarantaine de créations pour le spectacle vivant, une dizaine de musiques de films, autant de documentaires ainsi qu'une trentaine de musiques pour la télévision.

Durant les années 90, il explore les musiques du monde en tant que clavier (concerts, festivals, disques, tournées internationales) avec de nombreuses formations (jazz, rock, expérimental et world music), tout en composant en parallèle pour le cinéma, le théâtre et la TV. En 2000, il s'installe à Lausanne.

En Suisse il compose pour le spectacle vivant, l'opéra, la chorégraphie, le cinéma, le documentaire, l'habillage TV ("C dans l'air" France 5, RTS boutique, CFI) et réalise aussi le sound design de films d'animation. En 2008, il reçoit le Prix "meilleure musique de film" au festival du film de Locarno pour la B.O. "Les petites vacances" d'Oliver Peyon, avec Bernadette Laffont et Claude Brasseur, ainsi que des prix pour le théâtre en Scandinavie et en Asie.

Entre 2005-2013 et parallèlement à sa profession, il devient Secrétaire Général de l'UFMC Switzerland - Union of Film Music Composers - il y défend les compositeurs, la musique à l'image ainsi que le droit d'auteurs en Suisse et en Europe (co-fondation de FFACE (fédération) et d'ECSA Europe (Alliance) qui représente les compositeurs/songwriters auprès de l'U.E.) ainsi que la création du prix de la musique de films aux Festival des Quartz.

Depuis 2000, en alternance avec ses créations sur d'autres continents, il est actif sur les scènes suisses et auprès des acteurs culturels suisses.

<http://www.music-baur.com>

Crédit photo © Gaia Baur

Motivation

Si la révolution numérique et la globalisation ont changé les enjeux du secteur culturel, la nécessité de donner une voix aux créateurs reste fondamentale. La SSA s'y emploie. Rejoindre son Conseil me donne la possibilité de participer de nouveau à la défense des compositeurs, du droit d'auteur et de la diversité culturelle du pays où je vis. Etant en exercice sur le terrain et via mon parcours, j'aimerais offrir aux créateurs de la scène suisse la même qualité d'écoute et d'action que celles que j'ai reçues lorsque je suis devenu membre de la SSA.



ARTHUR BESSON



Actif sur les scènes théâtrales comme compositeur et musicien dès 1989, lorsque son groupe *Karl Specht* est engagé par Matthias Langhoff au Théâtre de Vidy pour deux créations et tournées, Arthur Besson a depuis lors composé plus de septante musiques originales pour le théâtre (J. Probst, D. Maillefer, G. Schneider, A.-C. Moser, B. Meister, G. Brasey, S. Martin, F. Courvoisier, S. Gaudin, J. Barroche, P. Mentha, I. Bonillo...), le cinéma (J.- S. Bron, P. Maillard, V. Raymond et S. Chuat, F. Preiswerk...), la danse (P. Saire et O. Chanut), la photographie (Y. Leresche) ou le théâtre musical (Y. Théraulaz, B. Mastrangelo, A. Moret, E. Szilagi...).

En 1994, il fonde la compagnie Matô avec laquelle il a créé une dizaine de spectacles musicaux.

De 1994 à 2001, il est arrangeur et accompagnateur pour le chanteur Stéphane Blok (Boucherie Productions, Paris) avec lequel il produit cinq CDs et donne plus de 300 concerts en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique.

De 1998 à 2013, il vit et travaille principalement en France pour des créations et tournées avec M. Langhoff au T.N.B./ Rennes, Christophe Rauck au Théâtre du Peuple / Bussang, au Théâtre Gérard Philipe / Saint-Denis et à la Comédie-Française. Il y rencontre Muriel Mayette, qui l'engage pour quatre créations à la salle Richelieu et une création au Vieux-Colombier.

De retour en Suisse, il travaille entre autres pour Hervé Loichemol à la Comédie de Genève, M. Langhoff au Théâtre de Vidy et le cinéaste Manuel von Stürler.

Il a fait paraître une vingtaine de CDs, dont six sous son propre nom.

Il reçoit en 2015 le prix de composition décerné par la Fondation Vaudoise pour la Culture.

<http://arthurbesson.ch>

Motivation

Depuis une trentaine d'années, je dois m'employer, à chaque signature de contrat, à défendre et réexpliquer la notion de droit d'auteur à des producteurs de spectacles souvent peu enclins à payer des droits musicaux en sus des droits textuels.

Fort de ces expériences et conscient des enjeux liés aux changements technologiques, je ressens l'envie de m'impliquer plus concrètement et plus régulièrement dans la défense du droit d'auteur en général et des droits musicaux en particulier.

Je suis candidat à ce poste, pensant pouvoir légitimement représenter les compositeurs de musiques de scène au sein de la SSA, l'essentiel de mes créations faisant partie de son répertoire et au vu du réseau important que j'ai pu tisser en France qui, par l'intermédiaire de sa société sœur, la SACD, est l'une de ses principales partenaires.